

## **Programme de distribution d'arbres pour les propriétés privées**

### **400 arbres offerts aux citoyens lors de la distribution printanière**

**Magog, le 22 avril 2026** – En ce jour de la Terre, la Ville de Magog est fière d'annoncer la tenue de sa première distribution d'arbres de l'année, le samedi 16 mai prochain. Pas moins de 400 arbres de tailles et d'essences variées seront remis gratuitement aux citoyens admissibles, dans le cadre du programme de distribution d'arbres pour les propriétés privées. Les personnes intéressées ont jusqu'au jeudi 14 mai, 16 h, pour réserver leur arbre en remplissant le formulaire en ligne au [ville.magog.qc.ca/plantation-arbres](http://ville.magog.qc.ca/plantation-arbres).

Cette distribution est la première de deux distributions prévues en 2026. La seconde se tiendra à l'automne, à une date qui sera annoncée ultérieurement. À noter que, cette année, 100 arbres sont réservés aux propriétés industrielles, commerciales ou institutionnelles (ICI), qui jouent elles aussi un rôle important dans l'atteinte des objectifs environnementaux de la Ville.

Le programme de distribution d'arbres s'inscrit dans la volonté de la Ville d'augmenter son couvert arboré en périmètre urbain, de réduire les îlots de chaleur, d'améliorer la qualité de l'air, de favoriser la biodiversité urbaine et de promouvoir de bonnes pratiques de plantation sur les terrains privés. Il contribue à la mise en œuvre des orientations prévues dans la planification stratégique 2024-2030 ainsi que dans la Politique de l'arbre de la Ville de Magog.

### **Conditions d'admissibilité**

Rappelons que ce programme s'adresse aux propriétaires, locataires ou occupants d'une propriété admissible située dans le périmètre urbain qui souhaitent revégétaliser leur terrain. Un maximum de 2 arbres par propriété pourra être octroyé. Les demandes seront traitées selon le principe du premier arrivé, premier servi, jusqu'à épuisement de l'inventaire.

### **Espèces offertes**

Pour la distribution printanière, les citoyens auront le choix entre quinze essences d'arbres qui ont été soigneusement sélectionnées pour leur résilience, leur diversité et leur compatibilité avec les conditions climatiques et urbaines de Magog. Les formats varient selon les essences et la disponibilité : ± 2 pieds (1 gallon), 4-6 pieds (tronc de 25 mm) et 8-12 pieds (tronc de 40 mm). Les essences disponibles sont :



- Amélanchier arborescent
- Amélanchier du Canada
- Cerisier noir
- Épinette blanche
- Épinette noire
- Érable à sucre
- Érable rouge
- Genévrier du Virginie
- Mélèze laricin
- Micocoulier occidental
- Orme d'Amérique
- Pin blanc
- Prunier noir
- Sapin baumier
- Tilleul d'Amérique (arbre emblématique de la Ville de Magog)

### Distribution

Les arbres devront être récupérés le samedi 16 mai, entre 10 h et 15 h, dans le stationnement de la plage des Cantons (155, chemin de la plage des Cantons). Une pièce d'identité sera exigée.

Avant de déposer une demande, la Ville de Magog invite les citoyens à s'assurer qu'ils disposent des moyens nécessaires pour transporter leurs arbres, en tenant compte du format choisi et du système racinaire. Les citoyens seront responsables du chargement des arbres dans leur véhicule. Du compost et du paillis en vrac seront offerts au Marais de la Rivière-aux-Cerises le jour de la distribution. Les citoyens sont invités à apporter leurs propres contenants pour le transport.

La Ville rappelle également que la réussite du programme repose sur l'engagement des citoyens à planter adéquatement leur arbre et à en assurer l'entretien, notamment au cours des premières années, une période déterminante pour favoriser la survie et le développement de l'arbre.

La mairesse de la Ville de Magog, M<sup>me</sup> Nathalie Pelletier, souligne l'importance de la participation citoyenne dans l'atteinte des cibles municipales. « Le programme de distribution d'arbres est directement aligné avec notre objectif d'augmenter l'indice de canopée moyen à 30 % pour l'ensemble du périmètre urbain d'ici 2030. Cet objectif ambitieux repose sur l'engagement des citoyens qui, par des gestes concrets comme la plantation d'arbres, contribuent à verdir Magog, un arbre à la fois. »



**Source et information :**

Direction des communications, technologies et services aux citoyens

Ville de Magog

819 843-3333, poste 444

